



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°07/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2026 DU 06/10/2026 LANCE EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE
POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE NGONG, DEPARTEMENT DE LA
BENOUE, REGION DU NORD (PHASE I)**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget 2026, le Maire de la Commune de Ngong, lancé en procédure d'urgence pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de la Commune De Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord. (Phase I)

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Installations ;
- Charpente-couverture et plafond;
- Menuiserie métallique et vitrerie;
- Plomberie sanitaire ;
- Electricité
- Revêtement - ravalement.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un (01) lot

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Trente Millions (30 000 000) Francs CFA TTC.

5. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes Entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du BTP.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le FONDS PROPRE, Exercice 2026 sur la ligne d'Imputation Budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 0% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission, produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté gratuitement au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong** aux heures ouvrables. Tél. : 699 91 25 97, BP. 16 Ngong dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong** dès publication du présent d'appel d'offres, contre versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) Francs CFA**, payable à la recette Municipal de Ngong.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra prévenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong au plus tard le **29/10/2026 à 10 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°07/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2026 DU 06/10/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE
LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE
DE NGONG, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD (PHASE I)**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des offres

Les autres pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- *Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;*
- *Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;*
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- *Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;*
- *Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;*

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **29/10/2026 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngong. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente ; conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de **quarante-huit (48) heures** accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives ; à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires.

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- ♣ *de la non -production au-delà du délai de 48heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;*
- ♣ *des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;*
- ♣ *du non-respect de 12 oui sur 16 possibles soit (70%), renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;*
- ♣ *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- ♣ *du non-respect du format de fichier des offres ;*
- ♣ *l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- ♣ *de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;*
- ♣ *de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;*
- ♣ *de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;*
- ♣ *absence de certificat de catégorisation des entreprises ;*

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ♣ **L'expérience du personnel de l'entreprise sur 09 critères ;**
- ♣ **La disponibilité du matériel et des 02 équipements essentiels sur 06 critères ;**
- ♣ **L'expériences du soumissionnaire sur 01 critère ;**

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante après correction éventuelle.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Ngong ou au **numéro de téléphone 699 91 25 97**.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC au numéro 1517**, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**.

Fait à Ngong, le 06/10/2026

Ampliations :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)
- Affichage chrono



Le Maire de la Commune de Ngong

Hamadou Ahia
Officier de Police Judiciaire
Chevalier du Mérite Camerounais